

Programme d'échanges nationaux dans la formation professionnelle (NABB)

Guide pour le dépôt des demandes

Version du 12 octobre 2022

Table des matières

1	Groupes cibles	2
2	Objectifs du programme NABB	2
3	Critères d'évaluation	3
4	Subventions	5
5	De la demande au rapport final	6
6	Fonds alloués annuellement au programme	8
7	Informations complémentaires et soutien	8

Le **programme d'échanges** nationaux dans la formation professionnelle (NABB) soutient financièrement les échanges des apprenti-e-s et les jeunes diplômé-e-s de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP, MP) qui souhaitent acquérir une expérience professionnelle dans une autre région linguistique de Suisse. Les institutions de la formation professionnelle **peuvent déposer une demande de subvention auprès de Movetia afin d'organiser** ces mobilités. Les subventions sont accordées à des projets portés par des institutions. Un *projet de mobilité* englobe une ou plusieurs activité-s **d'échanges** qui ont lieu simultanément ou à des périodes différentes. Il est possible de soumettre une demande de financement à tout moment. Movetia examine les demandes sur la base de plusieurs critères. Les fonds disponibles sont octroyés selon le principe *premier arrivé, premier servi*.

1 Groupes cibles

Participant-e-s à un échange

Les personnes suivantes peuvent participer à un échange dans le cadre du programme NABB:

- Apprenti-e-s de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP, MP)
- Jeunes diplômé-e-s de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP, MP); l'échange doit débiter dans les 12 mois suivant la fin de la formation (obtention du diplôme)

Porteurs-teuses des échanges

Les échanges sont planifiés et **mis en œuvre par des** institutions publiques ou privées. Le-la porteur-teuse du projet dépose une demande de subventions auprès de Movetia. Les institutions suivantes peuvent porter un projet et déposer une demande auprès de Movetia:

- Entreprises (formatrices) **d'envoi et d'accueil**
- **Ecoles professionnelles d'envoi et d'accueil**
- Cantons
- Associations professionnelles et organisations sectorielles
- Partenaires sociaux
- Centres CI
- Autres institutions actives dans le domaine de la formation professionnelle

Les personnes individuelles et les prestataires de services poursuivant un but lucratif ne sont pas autorisés à soumettre une demande.

2 Objectifs du programme NABB

Le programme NABB poursuit trois objectifs principaux, à la réalisation desquels les projets de mobilité contribuent: le développement des compétences et des qualifications, l'attractivité de la formation professionnelle et la cohésion des communautés linguistiques. Movetia vérifie, dans quelle mesure, les **projets et leur mise en œuvre contribuent à ces objectifs par le biais d'entretiens de monitoring avec les porteurs-teuses de projet, du rapport final et d'un questionnaire soumis aux participant-e-s aux échanges.**

Les trois objectifs et les objectifs d'impact complémentaires y relatifs sont détaillés ci-après.

Développement des compétences et des qualifications

Le projet génère une valeur ajoutée pour les participant-e-s. **L'échange leur permet d'améliorer leurs qualifications et de se développer sur les plans personnel et professionnel.**

- Les participant-e-s acquièrent des compétences pertinentes pour leur développement personnel et professionnel.
- Les participant-e-s acquièrent des compétences techniques, méthodologiques, sociales et personnelles propres aux compétences opérationnelles de leur formation.

Attractivité de la formation professionnelle

Le projet génère une valeur ajoutée pour la formation professionnelle suisse.

L'institution portant le projet :

- met sur pied une nouvelle **offre d'échanges et l'exploite.**
- recourt à une **offre existante ou l'étendent. Cette offre est exploitée.**
- noue de nouveaux partenariats avec des institutions de la formation professionnelle.
- bénéficie d'un nouvel élan grâce aux échanges (par exemple nouvelles méthodes de travail ou nouveaux produits).
- se démarque encore davantage grâce aux échanges (p. ex. comme établissement de formation ou employeur attrayant).
- ancre l'**offre d'échanges** dans la formation professionnelle.

- facilite de manière ciblée l'accès à l'offre d'échange des personnes pour lesquelles l'accès aux échanges est difficile (p. ex. en raison d'un handicap ou d'obstacles d'ordre financier ou scolaire).

Cohésion des communautés linguistiques

Le projet contribue à la cohésion des communautés linguistiques suisses.

- Le projet donne lieu à des contacts entre régions linguistiques, aussi bien entre les participant-e-s aux échanges qu'entre les représentant-e-s des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- Les participant-e-s acquièrent des compétences interculturelles.

3 Critères d'évaluation

Movetia examine la demande de financement sur la base des critères décrits ci-après. Les projets de mobilité qui ne correspondent pas à ces critères ne pourront pas bénéficier d'un soutien financier.

Critères d'éligibilité

Activités	<p>Pour être éligible, l'échange doit comprendre une expérience professionnelle dans une autre région linguistique</p> <p>Activités éligibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mobilité avec travail</u> <ul style="list-style-type: none"> o dans une entreprise o dans un atelier d'apprentissage o dans un centre pour les cours interentreprises - <u>Cours de langue</u> (optionnel)¹ <p>Parallèlement à leur expérience de travail, les participant-e-s peuvent fréquenter l'école professionnelle.</p> <p>Forme d'activité: mobilités individuelles ou en groupe</p>
Participant-e-s	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Apprenti-e-s</u> de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP, MP) - <u>Jeunes diplômé-e-s</u> de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP, MP)²
Institutions candidates (porteurs-teuses de projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions publiques ou privées actives dans le domaine de la formation professionnelle - Institutions publiques ou privées actives sur le marché du travail (p. ex. entreprises [formatrices]) <p>Font également partie de ces institutions les porteurs-teuses d'un projet «pool».³</p> <p>Les institutions candidates ont leur siège en Suisse.</p>
Nombre d'institutions impliquées	<p>Les projets de mobilité impliquent au moins un-e porteur-teuse de projet et une institution (ou une filiale) de différentes régions linguistiques qui envoient ou accueillent les participant-e-s.</p>
Durée du projet	<p>La durée du projet, c'est-à-dire la durée du contrat conclu entre le-la porteur-teuse du projet et Movetia, est de 12 mois au maximum.</p>

¹ Le terme «cours de langue» désigne ici une offre de formation structurée avec enseignement en présentiel.

² Pour les jeunes diplômé-e-s, la mobilité doit commencer dans les 12 mois qui suivent la fin de la formation (obtention du diplôme).

³ Les projets «pool» sont des projets qui prévoient des échanges pour des individus de différentes entreprises ou de différentes écoles.

Durée de la-des activités	<p>La <u>mobilité complète</u> dure entre 5 jours et 6 mois, cours de langue compris.⁴</p> <p>Le <u>cours de langue</u> dure au maximum 50% de la durée totale de la mobilité (calcul sur la base d'une journée de cours complète, c'est-à-dire avec 8 leçons).⁵</p> <p>Les activités se déroulent après le début et avant la fin de la durée du contrat.</p>
Lieu-x de la-des activités	<p>Les activités ont lieu dans un endroit de Suisse où l'on parle une autre langue que sur le lieu de formation ou de travail du-de la participant-e.</p> <p>Le-la participant-e séjourne sur le lieu de l'échange.</p> <p>Les <u>cours de langue</u> peuvent être suivis sur le lieu de l'échange (pendant l'échange) ou sur le lieu de formation ou de travail du-de la participant-e (avant l'échange).</p>
Date du dépôt des demandes et forme des demandes	<p>Les demandes sont soumises en ligne sur le site Web de Movetia (via la plateforme MyMovetia) 30 jours avant le début du projet.</p> <p>Les demandes peuvent être déposées à tout moment.</p>
Première demande: limite supérieure	<p>Une première demande peut englober au maximum 30 mobilités pour un budget maximal de CHF 100 000.–.</p>
Rémunération des participant-e-s	<p>Les participant-e-s aux échanges sont rémunéré-e-s pour leur travail pendant la mobilité si celle-ci dure plus de 4 semaines.⁶</p> <p>Les <u>jeunes diplômé-e-s</u> perçoivent un salaire mensuel minimal de CHF 1200.– pour leur travail. Si une convention collective de travail prévoit un salaire minimal plus élevé, c'est le salaire défini dans la convention collective qui s'applique.</p>

Activités et candidates non éligibles

Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres statutaires d'organisations - Manifestations politiques, au sens de rencontres régulières de parti - Voyages de loisir - Séjours limités à un cours de langue (uniquement fréquentation d'une école de langue) - Activités spirituelles - Tournées et festivals - Activités d'échanges pouvant être considérées comme touristiques - Activités d'échanges à but lucratif - Compétitions sportives
Institutions candidates (porteur-teuse de projet)	<p>Les personnes individuelles ne peuvent pas soumettre de demande de subventions.</p> <p>Les prestataires de services poursuivant un but lucratif⁷ ne sont pas autorisés à déposer une demande.</p>

⁴ La durée totale correspond à la durée du premier au dernier jour de travail ou au début et à la fin du cours de langue, une semaine comptant sept jours.

⁵ Exemple: pour une mobilité de 4 semaines, le cours dure au maximum 2 semaines (c'est-à-dire 10 jours), ce qui représente $10 \times 8 = 80$ leçons.

⁶ Les institutions impliquées dans le projet décident du montant du salaire et qui le paie (institution d'envoi et/ou d'accueil).

⁷ On entend par là les institutions qui gagnent de l'argent comme intermédiaires proposant des places d'échanges, des logements et/ou des cours de langue. Ces prestataires de services ne sont pas autorisés à déposer une demande mais peuvent participer au projet.

Critères d'exclusion et de sélection des institutions candidates

Movetia vérifie si l'institution candidate satisfait d'autres exigences formelles et financières. Si une institution remplit au moins un des critères d'exclusion ou si le projet lui fait courir un risque financier, elle ne pourra pas bénéficier d'un soutien financier.

De plus, ne sont pas éligibles les projets qui:

- favorisent des contenus racistes, xénophobes, antisémites ou la discrimination des minorités,
- se répercutent négativement sur l'égalité des sexes,
- sont liés, par leur contenu ou leur organisation, à des organismes extrémistes,
- appellent à la violence ou en font l'apologie,
- sont dirigés par des sectes ou par des organismes à caractère sectaire.

4 Subventions

Les types de subventions ci-après sont allouées aux projets d'échanges approuvés. Les montants diffèrent selon les forfaits. En cas d'échange linguistique, des conditions supplémentaires s'appliquent.

Types de subventions

- Voyage: le forfait de voyage contribue à la couverture des frais occasionnés par le trajet du lieu de résidence au lieu où l'activité est réalisée et le retour.
- Séjour: ce forfait contribue à la couverture des dépenses personnelles des participant-e-s, par exemple pour se loger et se restaurer.
- Cours de langue: ce forfait octroyé pour la participation à des cours de langue sert à l'amélioration des connaissances linguistiques avant ou pendant le séjour (uniquement sur présentation d'un justificatif, par exemple une attestation de participation).
- Organisation: ce forfait est une subvention versée à l'institution candidate pour couvrir les frais occasionnés par le projet, p. ex. pour le matériel, la diffusion ou les séances d'information.
- Besoins spécifiques: si des personnes en situation de handicap participent au projet, il est possible de faire valoir des frais supplémentaires (p. ex. pour le transport de personnes en fauteuil roulant) à hauteur de 100%. Le-la porteur-teuse de projet demande le budget estimé. Le décompte final se fait sur la base des frais effectifs pour lesquels des justificatifs sont présentés.

Montant des subventions

Movetia verse des subventions forfaitaires uniques (pour le voyage et l'organisation) ou hebdomadaires (pour le séjour et le cours de langue). Les subventions hebdomadaires sont calculées pour la durée totale de l'échange.⁸ A partir de 4 jours, on arrondit à une semaine.

Type de subventions	Subventions (CHF)
Voyage	100.– par participant-e
Séjour	170.– par participant-e et par semaine
Cours de français ou d'allemand	100.– par participant-e et par semaine
Cours d'italien ou de romanche	125.– par participant-e et par semaine
Organisation	450.– par participant-e
Besoins spécifiques	100% des coûts effectifs

Tableau 1: type et montant des subventions par échange

⁸ La durée totale correspond à la durée du premier au dernier jour de travail ou au début et à la fin du cours de langue, une semaine comptant sept jours.

Subventions pour les cours de langue

Si le-la participant-e suit un cours de langue pendant son échange, Movetia verse le forfait hebdomadaire pour le cours de langue pour la totalité **de la durée de l'échange**.

Si le-la participant-e suit un cours de langue avant son échange, Movetia octroie un forfait journalier de 20 ou 25 francs pour la durée effective du cours de langue. 8 leçons sont considérées comme 1 jour. A partir de 4 leçons, le forfait journalier est octroyé.⁹ **Comme le cours de langue a lieu avant l'échange, le-la participant-e n'a pas droit à une subvention pour le séjour pendant ce temps.**

	Type de subventions	Cours de langue pendant le séjour	Cours de langue avant le séjour
<i>Exemple 1: Cours de langue pendant le séjour</i>			
Une participante part 2 mois en échange (8 semaines) et suit pendant cette période un cours d'italien durant 3 semaines.	Voyage	1 × 100.–	1 × 100.–
	Séjour	8 × 170.–	5 × 170.–
<i>Exemple 2: Cours de langue avant le séjour</i>			
Une participante part 5 semaines en échange et suit un cours d'italien durant 3 semaines (c.-à-d. 3 semaines de 5 jours de 8 leçons: 3 × 5 × 8 leçons = 120 leçons) avant son départ.	Cours de langue (italien)	8 × 125.–	3 × 125.–
	Organisation	1 × 450.–	1 × 450.–
	Total	2910.–	1775.–

5 De la demande au rapport final

Les institutions intéressées (institutions candidates) peuvent déposer une demande de financement **auprès de Movetia à tout moment**. Le déroulement depuis le dépôt de la demande jusqu'au rapport final est synthétisé dans le tableau suivant:

Etapes	Quand?	Outils et documents
1. Vous déposez une demande auprès de Movetia	A tout moment	- Formulaire en ligne
2. Movetia examine la demande	Dans un délai de 30 jours après réception de la demande	- Grille d'évaluation qui repose sur les critères d'évaluation
3. Movetia communique la décision de subvention, établit le contrat de subvention et verse 80% de la subvention	Versement: dans un délai de 30 jours à partir de la date de début du contrat	- Décision de subvention - Contrat - Conditions générales
4. Vous réalisez le projet	Jusqu'à un an après le début de la durée du contrat	- Gestionnaire de mobilité «MyMobilities» -
5. Movetia vous invite éventuellement à un entretien de monitoring	Au cours du projet	- Grille de questions pour l'entretien de monitoring
6. Vous déposez le rapport final	60 jours après la fin de la durée du projet	- Formulaire en ligne pour le rapport final - Gestionnaire de mobilité «MyMobilities» - Questionnaire pour les participant-e-s

⁹ Cours d'allemand ou de français : 20.- / jour, cours d'italien ou de romanche : 25.- / jour

7. Movetia examine le rapport final et verse les montants ré-siduels ou demande un remboursement	Dans un délai de 30 jours à compter de la réception du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> - Grille d'évaluation du rapport final - Communication concernant le versement des subventions ou la demande de remboursement
--	--	--

Dépôt de demande de subvention

Dans la [demande de subvention en ligne](#), l'institution candidate décrit les activités d'échange prévues et fournit des informations sur les points suivants :

- les coordonnées de l'institution requérante et d'une institution partenaire
- autres informations sur l'institution candidate (concernant les exigences formelles et financières)
- brève description du projet avec les objectifs et les mesures prévues
- aperçu des activités de mobilité prévues

Rencontre de monitoring

Movetia organise une rencontre de monitoring avec chaque responsable de projet pendant la durée du projet. C'est l'occasion pour le-la responsable de projet d'obtenir des précisions, un feed-back, des outils et des propositions pour la réalisation du projet. C'est, en outre, pour Movetia le moyen de se rendre compte de l'avancement du projet.

Gestionnaire de mobilité MyMobilities

L'outil de gestion MyMobilities sert aux responsables de projet à documenter en permanence les échanges prévus et réalisés. Cet aperçu des échanges effectivement réalisés dans l'outil MyMobilities est le seul document justificatif de mobilités requis pour le rapport final.

Changement dans le projet

Si des aspects importants du contrat changent, comme par exemple le budget, la durée du contrat, le nom de l'organisation responsable du projet ou la personne de contact, informez-en Movetia avant la fin du projet à l'adresse formation.professionnelle@movetia.ch. Vous souhaitez prolonger le projet ? Vous pouvez le prolonger jusqu'à deux fois de 6 mois maximum. Il est donc possible de prolonger le projet de 12 mois maximum jusqu'à une durée de contrat de 24 mois maximum.

Rapport final

Un rapport final doit être remis via my.movetia.ch au plus tard 60 jours après la fin de la durée du contrat. Le rapport final ne doit pas comporter d'autres preuves ou justificatifs que l'aperçu des échanges figurant dans MyMobilities. Dans le cas d'un audit réalisé par Movetia, la réalisation des échanges doit néanmoins pouvoir être prouvée (y compris la preuve de la participation à l'échange ou au cours de langue).

Le rapport final demande essentiellement des informations sur les points suivants:

- Aperçu des échanges réalisés (MyMobilities)
- Réalisation des objectifs du projet et du programme d'encouragement
- Points forts du projet et besoin de soutien
- Aperçu des activités d'information et de communication du projet

6 Fonds alloués annuellement au programme

Des fonds prévus par le message culture sont mis à disposition pour les projets d'échanges dans le cadre du programme NABB. Leur montant annuel minimal est indiqué ci-dessous. Lorsque les fonds pour l'année en cours sont épuisés, Movetia publie une information sur la page Web movetia.ch/fr/nabb.

Année	Fonds disponibles (CHF)
2022	500 000
2023	750 000
2024	900 000
Total	2 150 000

Tableau 2: fonds alloués annuellement au programme NABB

7 Informations complémentaires et soutien

De plus amples informations sur le programme NABB, p. ex. sur les offres de conseil de Movetia ou sur les événements visant le partage d'expériences et de connaissances, sont disponibles sur la page Web movetia.ch/fr/nabb.

Pour toute question, contactez formation.professionnelle@movetia.ch ou 031 303 22 02.